Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC

1997/2062(COS) - 23/04/1998

La commission a adopté le rapport de M. Norbert GLANTE (PSE, D) sur la communication de la Commission relative à la compétitivité des technologies européennes de l'information et des communications (industries TIC). Voyant dans la compétitivité des industries TIC un élément crucial du développement futur de l'économie européenne dans son ensemble, la commission presse la Commission européenne d'établir un plan d'action et de l'assortir de mesures destinées à promouvoir et à soutenir ce secteur. S'agissant de renforcer sa compétitivité, la commission voit dans le secteur public un acteur de premier plan : son pouvoir de créer une demande et d'influer sur l'enseignement et la formation lui permet en effet de peser sur des secteurs-clés. Aussi, la commission appelle-t-elle la Commission européenne et les Etats membres, en coopération avec les partenaires sociaux, de mettre au point et de publier les Orientations européennes en matière de compétences vitales pour la compétitivité afin, à la fois, de faire en sorte que soient disponible un nombre suffisant de spécialistes et que l'enseignement et les formations coïncident aux besoins de la vie professionnelle et aux exigences des industries. Entre autres recommandations essentielles figurant dans le rapport : -coordination des législations pour éviter que ne coexistent dans l'UE de petits marchés fragmentés; -mesures destinées à faciliter aux petites entreprises innovantes l'accès au capital risque(bien que l'UE puisse faire beaucoup dans ce domaine, par le biais de la BEI, par exemple, la commission admet que in fine, seuls les opérateurs économiques sont en mesure de résoudre ce problème); -accent mis davantage encore sur les activités liées aux TIC dans le cinquième programme-cadre de R&D; -action européenne pour rechercher la solution au bogue du passage de millénaire.